

MAIRIE DE NÉOUX

CREUSE

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 16/03/2026

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Pascal, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

MEMBRES	11
PRESENTS	11
EXCUSES	0
VOTANTS	11
POUR	10
CONTRE	1
ABSTENTION	0

Excusés :

Pouvoirs :- à -

Madame Annabelle MALARDIER est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/02 PORTANT SUR LA DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
 - Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
 - Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
 - Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.
 - Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une voix contre:
- ◆ **D'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie Conforme

Le Maire,
Michel DELRIEU

